



**Trail Tour Normandie®**

## **CHALLENGE TRAIL TOUR NORMANDIE® Edition 2022**

### **REGLEMENT 2022 DU CHALLENGE TRAIL TOUR NORMANDIE®**

#### **Article 1 : Organisation**

Chacune des 12 organisations proposant les trails constituant le challenge est strictement indépendante et les concurrents participent sous le règlement propre à chaque organisation, sans que le challenge ne puisse s'y substituer de quelque façon que ce soit. Les points du challenge sont attribués suivant les classements officiels fournis par chacune des 12 organisations, sans possibilité de contestation.

L'obligation d'une assurance responsabilité civile et le respect du règlement FFA en matière de licences et de certificats médicaux sont également sous la responsabilité de chacune des organisations participantes.

Chacune des 12 organisations se réserve la possibilité de modifier le parcours initial suivant les contraintes environnementales (nidifications, protection d'espèces protégées, etc...), les contraintes de parcours (passages en terrain privé, utilisation du domaine public...) et contraintes organisationnelles (sécurité, intempéries, etc...). En cas d'annulation d'une étape ou d'un trail sur décision de son organisation ou sur décision des autorités compétentes, le présent règlement reste inchangé et intégralement applicable.

Du fait de la situation sanitaire actuelle, le Trail Tour Normandie® peut être dans l'obligation de modifier le présent règlement en cours de saison ou d'annuler le challenge, notamment en cas d'annulation de plusieurs étapes sans que les participants puissent s'y opposer.

## Article 2 : Respect de l'environnement

Ce challenge est organisé dans le respect des règles de protection de l'environnement. Il incombe à chacun d'adopter un comportement citoyen. Toutefois, toute attitude contraire à cette éthique, signalée par l'organisation de l'épreuve, engagera la disqualification du concurrent notamment et sans restriction, lors de:

- Jet de ravitaillement usagé en dehors des zones de ravitaillement
- Circulation volontaire en dehors du sentier balisé
- Dégradation volontaire de la faune et/ou la flore

## Article 3 : Etapes retenues au challenge 2022 du Trail Tour Normandie®

**Le challenge 2022 est constitué de 13 étapes (5 dans le 27 et 8 dans le 76) comprenant au total 34 trails:**

étape	date	trail	KM	dénivelé	lieu
1	30 Janvier	Le Trail des Résistants	14km	D+ 230	Manneville sur Risle 27
1	30 janvier	Le Trail des Résistants	30km	D+ 700	Manneville sur Risle 27
2	27 Février	Trail Fort et Vert	11km	D+ 270	Mesnières en Bray 76
2	27 Février	Trail Fort et Vert	19km	D+ 415	Mesnières en Bray 76
2	27 Février	Trail Fort et Vert	27km	D+ 670	Mesnières en Bray 76
2	27 Février	Trail Fort et Vert	34km	D+ 860	Mesnières en Bray 76
3	13 Mars	Trail des Violettes	12km	D+ 200	Louviers 27
3	13 Mars	Trail des Violettes	25km	D+ 500	Louviers 27
4	13 Mars	Le Trail des 7 Mares	12km	D+ 127	Gonfreville l'Orcher 76
4	13 Mars	Le Trail des 7 Mares	20km	D+ 350	Gonfreville l'Orcher 76
5	16 Avril	Le Radicatrail	15km	D+ 474	Lillebonne 76
5	16 Avril	Le Radinoctrail nocturne	17km	D+ 466	Lillebonne 76
5	17 Avril	Le Radicassant	124km	D+ 3835	Lillebonne 76
5	17 Avril	Le Radicatrail	35km	D+ 1009	Lillebonne 76
5	17 Avril	Le Radicatrail	62km	D+ 1646	Lillebonne 76

<b>6</b>	<b>15 Mai</b>	<b>Le Trail de la Forêt d'Eu</b>	<b>10km</b>	<b>D+ 190</b>	<b>Saint Pierre en Val 76</b>
<b>6</b>	<b>15 Mai</b>	<b>Le Trail de la Forêt d'Eu</b>	<b>16km</b>	<b>D+ 370</b>	<b>Saint Pierre en Val 76</b>
<b>6</b>	<b>15 Mai</b>	<b>Le Trail de la Forêt d'Eu</b>	<b>30km</b>	<b>D+ 730</b>	<b>Saint Pierre en Val 76</b>
<b>7</b>	<b>22 Mai</b>	<b>Trail du Domaine de Torf</b>	<b>15km</b>	<b>D+ 285</b>	<b>Campigny 27</b>
<b>7</b>	<b>22 Mai</b>	<b>Trail du Domaine de Torf</b>	<b>24km</b>	<b>D+ 550</b>	<b>Campigny 27</b>
<b>7</b>	<b>22 Mai</b>	<b>Trail du Domaine de Torf</b>	<b>41km</b>	<b>D+ 1100</b>	<b>Campigny 27</b>
<b>8</b>	<b>11 Juin</b>	<b>Les Cinq Châteaux</b>	<b>13km</b>	<b>D+ 405</b>	<b>Villequier 76</b>
<b>8</b>	<b>11 Juin</b>	<b>Les Cinq Châteaux</b>	<b>25km</b>	<b>D+ 750</b>	<b>Villequier 76</b>
<b>9</b>	<b>12 juin</b>	<b>Trail de la Calonne</b>	<b>16km</b>	<b>D+ 350</b>	<b>Corneilles 27</b>
<b>10</b>	<b>19 Juin</b>	<b>La Galopade</b>	<b>10km</b>	<b>D+ 100</b>	<b>Franqueville St Pierre 76</b>
<b>10</b>	<b>19 Juin</b>	<b>La Galopette</b>	<b>15km</b>	<b>D+ 310</b>	<b>Franqueville St Pierre 76</b>
<b>10</b>	<b>19 Juin</b>	<b>La Galopée</b>	<b>30km</b>	<b>D+ 650</b>	<b>Franqueville St Pierre 76</b>
<b>11</b>	<b>17 Juillet</b>	<b>Trail de la Forêt de Lyons</b>	<b>12km</b>	<b>D+ 350</b>	<b>Lyons la Forêt 27</b>
<b>11</b>	<b>17 Juillet</b>	<b>Trail de la Forêt de Lyons</b>	<b>22km</b>	<b>D+ 700</b>	<b>Lyons la Forêt 27</b>
<b>11</b>	<b>17 Juillet</b>	<b>Trail de la Forêt de Lyons</b>	<b>35km</b>	<b>D+ 1100</b>	<b>Lyons la Forêt 27</b>
<b>12</b>	<b>11 Septembre</b>	<b>La Pointe de Caux</b>	<b>13km</b>	<b>D+ 290</b>	<b>Etretat 76</b>
<b>12</b>	<b>11 Septembre</b>	<b>La Pointe de Caux</b>	<b>30km</b>	<b>D+ 390</b>	<b>Gonneville la Mallet 76</b>
<b>13</b>	<b>18 Décembre</b>	<b>LHSA Trail Aventure</b>	<b>12km</b>	<b>D+ 200</b>	<b>Le Havre 76</b>
<b>13</b>	<b>18 Décembre</b>	<b>LHSA Trail Aventure</b>	<b>24km</b>	<b>D+ 400</b>	<b>Le Havre 76</b>

#### **Article 4 : Participation et attribution des points**

Le challenge Trail Tour Normandie® inclut dans son classement les coureurs licenciés et non licenciés, toutes catégories à partir des juniors, même si certaines des organisations acceptent des catégories inférieures sur leurs courses selon les catégories d'âge FFA. La catégorie figurant au classement final est celle du coureur au 1<sup>er</sup> janvier de l'année en cours du challenge. La participation est gratuite et automatique du fait de la participation au nombre de trails nécessaires.

**Pour figurer dans le classement final du challenge les participants devront au minimum avoir été classés dans 8 des 13 étapes de Trail Tour Normandie®, dont 3 étapes dans le 27 et 5 étapes dans le 76 obligatoirement. Seuls les 8 meilleurs résultats de trails seront conservés au classement final, sans distinction de département ni d'étape, même en cas de participation supérieure.**

**Les points sont attribués suivant le principe suivant, la nouveauté de cette année étant de tenir compte de la distance avec un coefficient 8 pour une meilleure équité de l'effort fourni sur les distances les plus longues :**  
**Chaque trail à une base de calcul sur 1000 points ; le nombre de points de chaque classé est calculé de la façon suivante :  $1000 - (\text{place}-1) \times 1000$  divisé par le nombre d'arrivants + la distance coefficient 8. Formule de calcul :  $1000 - (\text{place}-1) \times 1000 / \text{nombre arrivants} + (\text{distance} \times 8)$**

Nota : en cas de résultat de points avec décimales, celui-ci est arrondi au chiffre inférieur jusqu'à 0,49 et supérieur au dessus. La distance retenue pour le calcul des points est celle déclarée en début de saison par chaque organisation suivant le tableau ci-dessus. Un changement de distance du à quelque cause que ce soit le jour de la course ne sera pas pris en compte dans le calcul du Trail Tour Normandie®.  
En cas de trail ayant plus de 1000 arrivants la base de calcul sera le nombre réel de classés au lieu de 1000.

La répartition des points est effectuée toutes catégories confondues, les classements finaux par catégories se faisant par addition des points.

**Les classements féminin et masculin sont tenus séparément, chacun des deux classements étant considéré comme un classement scratch indépendant de l'autre.**

## **Article 5 : Dotation**

Sont récompensés à la diligence du Trail Tour Normandie® les trois premiers des catégories suivantes H et F : scratch, E, S, et les premiers de toutes les catégories Masters sans cumul.

Les récompenses H et F seront identiques. La remise des prix aura lieu lors de la 1<sup>ère</sup> étape du challenge 2023 ou à une autre date ultérieure à déterminer.

Chaque participant figurant au classement final du challenge sera récompensé ; cette récompense sera remise aux coureurs présents lors de la 1<sup>ère</sup> étape du challenge 2021 ou à une autre date à déterminer. En cas d'absence l'organisation du challenge n'a aucune obligation de faire parvenir les récompenses.

## **Article 6 : Résultats**

Les résultats des différentes étapes, composant le challenge Trail Tour Normandie®, sont sous la responsabilité de chacune des organisations participantes et sont en général disponibles sur le site de chaque épreuve le lendemain de la course, sans obligation.

Chaque participant constatant une erreur dans l'écriture de son état civil (nom, prénom, etc...) résultant généralement d'un bulletin mal orthographié ou illisible, le signale immédiatement à l'organisation.

Toute erreur d'état civil (nom, prénom) peut engendrer le non report d'un participant dans le classement du challenge pour lequel l'organisation du Trail Tour Normandie® ne peut être tenue pour responsable.

En cas de changement de nom (mariage, etc...), il appartient aux participant(e)s le soin de signaler cette modification.

Catégories : les catégories conformes à la réglementation FFA sont valables pour la durée annuelle du challenge, sans changement au 1<sup>er</sup> novembre.

Clubs : par défaut, le nom du club ou de l'association d'un participant, ou son absence, est celui de la première participation de l'année au challenge ; un changement ne peut être fait ensuite que sur demande de l'intéressé.

Un classement général du challenge sera tenu à jour et mis dès que possible à disposition de chacune des organisations participantes afin de le diffuser sur leurs sites.

## **Article 7 : Utilisation d'image et Législation**

Les participants autorisent expressément les organisateurs du challenge Trail Tour Normandie®, ainsi que leurs ayants droit tels que partenaires et médias, à utiliser sans contre partie financière les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles ils pourraient apparaître, prises à l'occasion de leur participation au challenge Trail Tour Normandie®, sur tous supports y compris les documents promotionnels et publicitaires.

Conformément à la loi Informatique et Liberté n° 78-17 du 6 Janvier 1978, les participants disposent d'un droit d'accès et de rectification aux données personnelles les concernant.

En cas de force majeure, de catastrophe naturelle ou de toute autre circonstance mettant en danger la sécurité des concurrents ou des bénévoles encadrant le challenge, l'organisation se réserve le droit d'annuler tout ou partie de celui-ci, sans que les concurrents puissent prétendre à un quelconque dédommagement.

### **Article 8 : Connaissance du règlement**

Tout concurrent qui participe au challenge et aux épreuves le composant, reconnaît avoir pris connaissance du présent règlement et en accepte les clauses sans réserve.

Termes utilisés :

Etape: ensemble des trails constituant une seule et unique manifestation sur un week-end à une date donnée.

Trail : une des constituantes d'une étape ; il peut y avoir plusieurs trails au choix dans une étape.

### **Article 9 : Aide aux concurrents**

Vous devez assister à toute personne en danger quelque soit votre intérêt au classement final. En cas de détresse alertez ou faites alerter l'organisation située sur le parcours et qui dispose de moyens d'intervention.

Ne laissez pas seule une personne blessée.

### **Article 10 : Contrôles anti-dopage**

Des contrôles anti-dopage inopinés peuvent avoir lieu sur chaque épreuve du challenge à l'initiative de la F.F.A. sans que ce soit à l'initiative de l'organisation ou qu'elle puisse s'y opposer. Conformément à la législation tout participant désigné licencié ou non doit s'y soumettre, sous peine des sanctions prévues par la loi.

Tout participant ayant fait l'objet d'un contrôle positif au cours de l'année se verrait déclassé de l'intégralité du challenge.